

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 1/8



**Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX**

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation :

Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX

Indications diverses :

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au
Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange :

Désinfectant

Utilisation déconseillée : Stérilisation des instruments médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/
revendeur):

AVET AG

Parkweg 6

CH-6330 Cham

Switzerland

Téléphone : +41 (0)55 251 40 60

E-mail : info@avet.ch

Site web : www.avet.ch

E-mail (personne compétente): info@encoma-osh.net

Information sur la fiche de données de sécurité et numéro d'appel d'urgence du fournisseur :

Sur mandat : ENCOMA-OSH GmbH: +41 79 934 11 52 (heures de travail)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand,
Français, Italien et Anglais)

, +41 79 934 11 52 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres effets nocifs :

En fonctionnement normal, il n'y a pas de risques pour la santé. Les risques et mesures décrits dans les
paragraphes suivants se rapportent à un éventuel dégagement d'ozone dans l'air suite à un défaut de
l'appareil.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 2/8



**Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX**

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120757941-46-XXXX	Ozone Acute Tox. 1 (H330), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Ox. Gas 1 (H270), STOT RE 1 (H372), Skin Corr. 1B (H314) Facteur M (aigu): 100	≤ 0,001 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation :

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux :

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Arrêter le dégagement d'ozone, si cela est possible sans mettre en danger sa propre sécurité.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 3/8



**Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles :

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éteindre immédiatement l'appareil si possible. Réparer le défaut avant de remettre l'appareil en service. Assurer une bonne aération.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle :

Protection individuelle : voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention :

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr : voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation :

Utiliser des tubes, des tuyaux et des raccords résistants à l'ozone depuis le générateur jusqu'au point d'application. Eteindre immédiatement l'appareil défectueux et ne le remettre en service qu'après réparation. Arrêt automatique de l'appareil en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle.

L'élément de destruction des gaz contenu dans le produit doit être remplacé régulièrement pour l'entretien. Suivre le mode d'emploi.

Mesures de protection incendie :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage :

Le stockage n'est pas recommandé, car la substance active ozone se décompose après peu de temps.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 4/8



Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2	③ 0,1 ppm (0,2 mg/m ³) ⑤ M
CH à partir de 1 janv. 2022	Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2	① 0,1 ppm (0,2 mg/m ³) ② 0,1 ppm (0,2 mg/m ³) ⑤ C2; Tox; Lunge; Messmeth: NIOSH
VLA (FR)	Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2	① 0,1 ppm (0,2 mg/m ³) ② 0,2 ppm (0,4 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veillez à une bonne ventilation du lieu de travail. Surveillance de l'ozone : arrêt de l'appareil en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage :

Protection oculaire : non indispensable.

Protection de la peau :

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire : non indispensable

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

La teneur en ozone de l'eau ne pose pas de problème pour la santé. Libération d'ozone possible dans l'eau après dissolution complète est sans risque pour les utilisateurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : limpide

Odeur : Chlore/ferreuse

Seuil olfactif: 0.001 - 1 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 5/8



Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à ° C	① Méthode ② Remarque
pH	7	20 °C	
Point de fusion	0 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	1,6	20 °C	② Ozone
Densité	1 kg/L	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	② Solubilité dans l'eau Ozone: 570 mg/l (20°C)
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

L'ozone se décompose rapidement en oxygène dans l'eau (demi-vie d'environ 30 minutes à 20°C).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue dans les conditions normales d'utilisation de l'appareil.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 0,7 ppmV 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 6/8



Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX

Toxicité dermique aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires :

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers Propriétés perturbant le système endocrinien :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2
--

CL50: 0,008 mg/L 4 d (poisson)

CL50: 0,01 mg/L 2 d (Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques)
--

Toxicité aquatique :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité des sédiments :

négligeable

Toxicité terrestre :

négligeable

12.2. Persistance et dégradabilité

Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2
--

Biodégradation: non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation :

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 7/8



Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ozone n°CAS: 10028-15-6 N°CE: 233-069-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'eau ozonée peut être éliminée par les égouts.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage :

Recyclage du matériau possible. Sinon : Elimination comme ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE) :

Directives relatives à l'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution : 11 déc. 2023

Date d'édition : 11 déc. 2023

Version : 1

Page 8/8



**Eau ozonisée pour les appareils WDS600X EOS7210-BX / WDS1200X
EOS7211-BX / WD3000X EOS7177-PQX / WD6000X EOS7178-PQX**

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC ₅₀	Concentration létale médiane
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité du producteur. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques.

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.